



Épreuve orale d'histoire des arts

Cette épreuve n'est pas obligatoire cette année. Seuls les élèves qui le souhaitent peuvent la demander.

•L'histoire des arts dévalorise fortement les disciplines artistiques, remplaçant la pratique qui se trouve dans le même temps reléguée dans l'accompagnement éducatif.

•Les programmes d'histoire censés apporter les éléments concernant cette épreuve ne seront appliqués qu'en 2012.

•Aucun texte à ce jour ne fixe le contenu, la forme ni la durée de cette épreuve, ce qui rend sa préparation et son organisation impossibles.

Le SNES appelle les personnels à ne pas mettre en place cette évaluation pour la session 2010 du brevet.